

Extrait du LAHOUAOUI-MUSTAPHA

<http://lahouaoui.mustapha.free.fr>

# **Le passage à la télévision numérique (TVN) au Canada**

- Thèmes et Actualités -

Date de mise en ligne : lundi 7 février 2011

---

**LAHOUAOUI-MUSTAPHA**

---

Comment puis-je m'assurer que j'achète un téléviseur numérique (TVN) ? Selon la loi, tous les appareils de réception télévisée (y compris les téléviseurs, les magnétoscopes, les magnétoscopes numériques, etc.) importés aux États-Unis ou expédiés chez des détaillants inter-États doivent être dotés d'un convertisseur numérique, et ce, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007. Les détaillants peuvent continuer à vendre les téléviseurs analogiques qui se trouvent dans leur stock, mais ils doivent s'assurer d'apposer sur ces téléviseurs ou près de ceux-ci, une étiquette clairement lisible, qui comporte l'avis au consommateur suivant :

**AVIS AU CONSOMMATEUR** Après le 31 août 2011, tous les téléviseurs analogiques devront être dotés d'un convertisseur pour capter les émissions canadiennes diffusées en direct. Après cette date, les émissions canadiennes seront diffusées par voie numérique seulement. Les Canadiens qui se prévalent d'un service de diffusion par satellite ou par câble numérique ne constateront aucun changement.

Les stations de télévisions américaines qui diffusent des émissions en direct au Canada passeront au mode numérique plus tôt, soit dès les mois de juin 2009.

---

Ce téléviseur est uniquement doté d'un convertisseur analogique et il devra être doté d'un convertisseur numérique après le 12 juin 2009 pour pouvoir capter les émissions diffusées en direct en raison de la transition à la télévision numérique. Les téléviseurs analogiques continueront d'être compatibles avec les services de télévision par câble et par satellite, les consoles de jeux, les magnétoscopes, les lecteurs DVD et les autres appareils semblables.

Comment puis-je déterminer si mon téléviseur est un téléviseur numérique (TVN) ? Sur plusieurs téléviseurs et appareils numériques, on trouve une étiquette ou des marquages indiquant qu'ils comportent un convertisseur numérique, ou un énoncé à cet effet figure dans les documents de référence qui y sont associés. Sur ces étiquettes ou dans ces marquages, on retrouve parfois la mention « convertisseur numérique intégré », « muni d'un convertisseur numérique », « récepteur numérique », « TVN », « ATSC » ou « TVHD » (télévision haute définition). Si votre téléviseur est doté de ce type d'étiquette ou de marquage, il devrait être possible pour vous de visionner les émissions numériques et direct sans que vous ayez à installer un convertisseur numérique supplémentaire.

Prenez note que vous n'avez pas besoin de vous munir d'un TVHD pour visionner les émissions numériques en direct. Si votre téléviseur comporte un convertisseur numérique, vous pouvez visionner les émissions numériques diffusées en direct. Un TVHD n'est requis que pour visionner les émissions en haute définition. Vous devriez également passer en revue le manuel de référence accompagnant votre téléviseur ou tout autre document de référence pour déterminer si votre téléviseur comporte un convertisseur numérique.

S'il est indiqué que votre téléviseur est doté d'un moniteur numérique ou HD, ou s'il porte la mention « compatible avec la technologie numérique » ou « compatible avec la technologie HD », cela ne signifie pas qu'il est muni d'un convertisseur numérique. Conséquemment, vous devrez probablement vous procurer un boîtier décodeur doté d'un convertisseur numérique pour visionner les émissions numériques diffusées en direct.

Les boîtiers décodeurs pour les moniteurs numériques et HD sont vendus dans des magasins de vente au détail. Par ailleurs, les fournisseurs de télévision par câble ou par satellite vendent ou louent des boîtiers décodeurs adaptés à leurs services. (Remarque : Le boîtier décodeur n'est pas la même chose qu'un convertisseur numérique-analogique qui permet de convertir les émissions numériques diffusées en direct gratuitement pour pouvoir les visionner sur un téléviseur analogique.)

Si votre téléviseur comporte une étiquette portant la mention « analogique » ou « NTSC », ou s'il ne comporte AUCUNE étiquette indiquant qu'il est muni d'un convertisseur numérique, alors votre téléviseur n'est muni que d'un

convertisseur analogique.

S'il vous est impossible de déterminer si votre téléviseur est doté d'un convertisseur numérique, prenez en note le nom du fabricant et le numéro de modèle, puis communiquez avec le détaillant en électronique qui vous a vendu le téléviseur ou avec le fabricant pour savoir si votre téléviseur est muni d'un convertisseur numérique. Il se peut que vous puissiez trouver cette information en ligne sur le site du fabricant.

Puisque la plupart des stations de radiodiffusion aux États-Unis sont dorénavant passées au mode numérique, les consommateurs peuvent actuellement capter les émissions numériques. Vous pouvez communiquer avec votre station de radiodiffusion locale pour connaître les postes où sont diffusées les émissions numériques. Ensuite, assurez-vous que votre téléviseur est doté de l'équipement requis pour capter les émissions diffusées en direct (émissions distinctes de celles diffusées par l'intermédiaire d'un service de télévision par câble ou par satellite), puis syntonisez ces postes pour voir si votre téléviseur capte les émissions numériques.

[Source Article](#)

[Source Photo](#)